

UN GROUPEMENT A FONDER

Le Club Des « 8 »

L'Union fait la force, dit la sagesse des Nations.

Les sans-filistes ne faisant pas exception — et ils s'en flattent — à cette règle immuable, nous croyons le moment très opportun de soumettre à nos lecteurs une idée (Girardin prétendait que l'on doit en avoir une par jour, pourvu qu'elle soit bonne) — idée que nous croyons originale et susceptible de rallier la faveur de tous ceux qui s'intéressent aux « ondes merveilleuses ». Ce serait d'unir entre eux, de grouper tous les possesseurs de postes *émetteurs* français en une société, association ou club, comme il plaira aux membres fondateurs de baptiser notre groupement projeté.

En ce qui nous concerne, nous opterions volontiers pour le titre de « *Club des « 8 »* » et nous le proposons à tous ceux que la question intéresse. Ce chiffre fatidique de « 8 » est en effet le premier signal figurant en tête de tous les indicatifs des postes d'amateurs français qui sont ou seront concédés par l'administration des P.T.T.

Pour vous servir, amis lecteurs, nous vous rappelons en passant, par exemple, que le poste émetteur de *la T.S.F. Moderne* a, dès à présent, comme indicatif « **SAÉ** ».

Et que l'on ne croie pas que la fondation d'un Club de ce genre soit prématurée, au contraire, nous estimons qu'elle s'impose dans le plus bref délai. En effet, les pouvoirs publics s'ils ne sont pas guidés par les intéressés eux-mêmes, peuvent commettre à leur endroit des règlements souvent erronés ; s'il n'existe pas, en un mot, un contrepoids aux fantaisies administratives, il y a fort à parier qu'il en résultera des conséquences peut-être très facheuses pour l'avenir de l'émission en France.

Le but du Club serait donc essentiellement de régler, d'accord avec l'Administration et les P.T.T., toutes les questions qui vont se poser du fait de l'existence et de la création des postes émetteurs en France ; en particulier, il conviendra d'établir une réglementation et des accords précis au sujet des heures d'émission, des longueurs d'ondes à employer, de la puissance autorisée. Seule une Société organisée et disciplinée peut donner des avis utiles et motivés sur ces questions.